

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mars 2017

Le Conseil Municipal de la commune de BELPECH
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur VIDAL Pierre, Maire.
Convocation en date du 15 mars 2017

Présents : VIDAL Pierre, MAURETTE Sylviane, REMOLA Christophe, VILESPY Estelle,
FONTES Frédéric, FELIU Joseph, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine,
MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, BENAZETH Céline, ROUZES Régine,
BOURGEAIS Bruno, BOUSQUET Noël.

Absent excusés : ARMENGAUD Pierre,

Procurations : ARMENGAUD Pierre a donné pouvoir à ROUZES Régine

Mme Estelle VILESPY a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation procès-verbal du 21 janvier 2017
- Transfert compétence PLU à la Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
- Modification de la délibération portant sur les indemnités des élus
- Subvention pour soirée musicale du 29 avril 2017 association les Ostrogoths
- Subvention exceptionnelle comité des fêtes de Belpech pour foire au gras 2016
- Demande participation séjours pédagogiques Collège de Mazères
- Subvention façade
- Programme travaux SYADEN secteur le Pigné
- Loyers locaux et bureaux rue Saint Jean
- Chapelle du Rosaire : recherches historiques
- Courts de tennis : réparation sol
Amélioration de l'éclairage
- Vote du compte administratif budget principal et budget annexe assainissement
- Approbation compte de gestion budget principal et budget annexe assainissement
- Affectation du résultat budget principal et budget annexe assainissement
- Questions diverses

Procès-verbal du 21 janvier 2017

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 15

Transfert de la compétence PLU à la CCPLM

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 (Loi ALUR) précise que les communautés de communes ou d'agglomération « deviennent compétentes en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017 ».

Toutefois il est prévu dans le texte une minorité de blocage par les communes.

Dans le cas où au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'application (soit entre le 26 décembre et le 26 mars 2017) au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Piège Lauragais Malepère, les communes gardent la compétence PLU.

Monsieur le Maire vous propose au Conseil de s'opposer à ce transfert et de conserver la compétence PLU à la commune de Belpech.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 15

Modification de la délibération portant sur les indemnités des élus

Par délibération en date du 10 avril 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité, avait fixé le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints sur la base de l'indice brut 1015 qui était l'indice brut terminal de la grille de la fonction publique territoriale.

La grille indiciaire de la fonction publique ayant été modifiée au 1^{er} janvier 2017, cet indice terminal a été porté à 1022, une nouvelle modification est déjà prévue en janvier 2018.

Afin d'éviter au conseil de délibérer à chaque modification nationale de cet indice, il nous est conseillé d'adopter une nouvelle délibération visant « l'indice brut terminal de la fonction publique ». Les pourcentages votés en 2014, fixant le montant des indemnités, restent inchangés.

Indemnité de maire 43 %

Indemnités d'adjoints 11 %

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 15

Subvention pour soirée musicale du 29 avril 2017 association les Ostrogoths

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention émanant de l'association les Ostrogoths (Président Serge Ruquet) qui souhaite organiser une soirée musicale avec pour thème « la chanson française », le 29 avril 2017 à la salle multigénération. Trois groupes participeront à cette soirée : Les Ostrogoths, l'Invité de trop et les Ex-tatas.

S'agissant d'une manifestation exceptionnelle, Monsieur le Maire propose de leur allouer une subvention de 520 €.

Vote du Conseil :

Abstention : 1 (Pierre Vidal, sa fille est membre d'un groupe musical intervenant dans cette soirée)

Contre : 1 (Pierre Armengaud)

Pour : 13

Subvention exceptionnelle comité des fêtes de Belpech pour foire au gras 2016

Monsieur le maire propose d'octroyer une subvention au comité des fêtes d'un montant de 997 € représentant le montant des droits de place ainsi que les repas offerts par la mairie lors de la foire au gras 2016.

Vote du Conseil :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

Demande participation séjours pédagogiques Collège de Mazères

Deux demandes de participation financière au titre de deux séjours pédagogiques organisés par le Collège de Mazères nous ont été déposées.

1- Séjour à Barcelone du 25 au 29 mars 2017

Mme CROS Christine et M. Jean Christophe MARIO concernés par ce sujet du fait que leurs filles respectives participent au voyage ont quitté la salle.

Elèves occitanistes 14 enfants de Belpech

Coût du séjour pour les familles 210 €

Proposition de participation : 50 € / enfant soit 700 €

Vote du Conseil

Abstention 0

Contre 0

Pour 13

2- Séjour à Montans du 22 au 23 mars 2017

Mme Estelle Vilespy concernée par ce sujet du fait de la participation de sa fille au voyage a quitté la salle

Elèves latinistes 10 enfants de Belpech
Coût du séjour pour les familles 55 €

Proposition de participation : 25 €/enfant

Vote du Conseil

Abstention	0
Contre	0
Pour	14

Subvention façade

M. et Mme Christophe NICOLAS ont déposé une demande de subvention façade pour la maison dont ils sont propriétaires 3 Rue de Naves à Belpech.

Type de travaux : Application projetée mécaniquement

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention de 11 € le m² pour 62 m² soit 682 €, conformément au règlement intérieur de l'opération façade.

Vote du Conseil

Abstention	0
Contre	0
Pour	15

Programme travaux SYADEN secteur le Pigné

Le programme prévu à Payroulier ayant été abandonné du fait du refus de validation des conventions de passages par M. MANHES, le SYADEN propose de traiter le dossier suivant :

- Renforcement BT Le Pigné sur poste BOURDETTE

Ce dossier a été inscrit à la programmation de 2015

Montant de travaux	33 000 € H.T.	39 600 € TTC
Prise en charge par le SYADEN	31 350 €	
A la charge de la commune de Belpech	1 650 €	

Travaux éclairage public

A la charge de la commune de Belpech	600 €
Subvention versée par le SYADEN	300 €

Vote du Conseil

Abstention	0
Contre	0
Pour	15

Loyers locaux et bureaux rue Saint Jean

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu avec Estelle VILESPY, M. et Mme PIGEAT concernant le local rue Saint Jean dans lequel sera installée la nouvelle pharmacie.

Les plans ont été validés par M. et Mme PIGEAT, et nous avons proposé, sous réserve de la validation par le Conseil Municipal, un montant de loyer de 700 € par mois. M. et Mme PIGEAT ont accepté cette proposition.

Monsieur le Maire propose de valider ce montant de loyer.

Vote du Conseil

Abstention	1 (Jean Robert FOURES)
Contre	0
Pour	14

D'autre part Mme LOUZIR, professionnelle de la médecine chinoise, a demandé à occuper un bureau à l'étage afin d'y exercer sa profession.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer de ce local à 250 € par mois

Vote du Conseil

Abstention	0
Contre	0
Pour	15

Chapelle du Rosaire – phase 2 : Etudes historiques et diagnostic du bâti

Estelle Vilespy expose le CV et le devis d'une historienne, docteur en histoire, spécialisée en recherches patrimoniales, notamment sur l'Abbaye de Lagrasse entre 1500 et 1792.

Malgré les nombreux éléments historiques déjà réunis par les membres de la Société d'Histoire de Belpech et du Garnaguès, malgré les écrits et recherches documentaires déjà réalisées, il manque encore aujourd'hui de larges pans d'histoire concernant l'ensemble du site du Castelas et plus particulièrement sur la Chapelle et le Séminaire.

Le cabinet Auriol+Delwarde, architecte du patrimoine, a déjà été mandaté pour réaliser le diagnostic du bâti, proposer une mise en valeur des vestiges et chiffrer cette proposition. Mais, pour réaliser une mise en valeur la plus fidèle possible de ces vestiges, il serait très utile de mieux connaître leur histoire.

Cette étude historique, comme le diagnostic du bâti, peuvent prétendre à une aide financière au même titre que les travaux. Je vous propose d'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses HT

1 117,60 € – recherches historiques
3 655,00 € – diagnostic du bâti

4772,60 €

Recettes

1 430,00 € (30%) DRAC
1 430,00 € (30%) Conseil Régional
955,00 € (20%) Conseil Départemental
957,60 € (20%) Autofinancement Commune

4772,60 €

Monsieur le maire propose d'attribuer la mission de recherches historiques à Madame Bénédicte BOUSQUET pour un montant de 1 117,60 € HT et demande l'autorisation de solliciter les subventions correspondantes.

Vote du Conseil

Abstention	2 (Régine Rouzes et Pierre Armengaud)
Contre	0
Pour	13

Courts de tennis

Réparation du sol

De nombreuses dégradations ont été constatées sur les courts de tennis : décalages de niveaux entre plusieurs dalles, joints de dilatation rétractés ou saillants, fissures et effritements. Les décalages de niveaux et joints saillants peuvent se révéler dangereux pour la pratique du sport.

Deux devis comparatifs ont été réalisés par des entreprises spécialisées en création et réparation de courts de tennis :

ST Groupe 6 360,80 € H.T. (option consolidation du terrain 1 036,80 €)
SPTM31 7 088,00 € H.T. (consolidation du terrain non chiffrée)

Estelle Vilespy donne lecture du tableau comparatif des offres.

La proposition de la société ST GROUPE est la mieux disante.

Une réparation du même type a été réalisée en 2007. Sur ces courts, âgés de 35 ans, une nouvelle réparation devrait prolonger sa durée de vie pour 5 à 10 ans supplémentaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette réparation et sur le choix de l'entreprise.

A l'unanimité le Conseil Municipal se prononce pour la réparation des courts de tennis et porte son choix sur l'entreprise ST GROUPE avec l'option de consolidation du support pour un montant de 7 397,60 € H.T.)

Amélioration de l'éclairage

Estelle Vilespy présente ensuite le dossier concernant l'amélioration de l'éclairage des courts de tennis.

Le niveau d'éclairage actuel des courts de tennis est d'environ 150 lux en moyenne, très loin des 300 lux requis pour un tel équipement. Les projecteurs à iodure métallique posent aussi le problème du temps d'amorçage lorsqu'ils sont chauds, ce qui conduit à les laisser allumés entre deux matchs ou entraînements, au détriment des économies d'énergie.

Le Club de Tennis ayant demandé l'amélioration de ce niveau d'éclairage, de nombreuses solutions techniques ont été étudiées et chiffrées sur l'année qui vient de s'écouler : Estelle Vilespy donne lecture de la synthèse des solutions envisagées.

A l'issue de cette comparaison, la solution du remplacement des projecteurs à iodure métallique par des projecteurs à LED semble être la plus efficace et la moins coûteuse pour atteindre le résultat escompté. Même si la LED reste plus chère que les autres types de projecteurs, elle a l'avantage d'être très économe pour une longue durée de vie, de diffuser une lumière très blanche donc plus lumineuse et de permettre un allumage instantané. Cette solution technique évite aussi le remplacement ou l'ajout de poteaux, la modification des installations électriques et la réalisation de tranchées.

Après discussion le Conseil Municipal décide de poursuivre les études engagées afin d'attribuer ce marché lors d'une prochaine réunion du conseil.

Mme Vilespy est mandatée pour demander des précisions sur le devis proposé par l'entreprise Robert et solliciter une nouvelle entreprise spécialisée pour un devis comparatif.

Compte administratif 2016

Le compte administratif du budget principal et le compte administratif du budget annexe assainissement sont présentés au conseil municipal.

- BUDGET PRINCIPAL

Compte Administratif 2016

Fonctionnement :

Dépenses :	941 866.77 €
Recettes :	1 098 111.89 €
Résultat de l'exercice :	156 245.12 €
Résultat reporté	1 315 116.46 €
Excédent de clôture	1 472 116.58 €

Investissement :

Dépenses :	1 215 486.00 €
Recettes :	903 183.81 €
Résultat reporté	-279 492.50 €
Solde d'exécution :	- 591 794.69 €

Restes à réaliser dépenses :	401 141.63 €
Restes à réaliser recettes	373 506.80 €
Solde	- 27 634.83 €

SOLDE GLOBAL : - 619 429.52 €

- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Compte Administratif 2016

Exploitation :

Dépenses :	41 151.53 €
Recettes :	58 429.90 €
Résultat de l'exercice :	17 278.37 €
Résultat reporté	169 964.98 €
Excédent de clôture	187 243.35 €

Investissement :

Dépenses :	51 095.67 €
Recettes :	37 740.68 €
Résultat :	- 13 354.99 €
Résultat reporté :	43 903.09 €
Résultat global :	30 548.10 €

Restes à réaliser dépenses	0 €
Restes à réaliser recettes	0 €
Solde :	0 €
Solde global :	+ 30 548.10 €

Monsieur le Maire quitte la séance et Mme Maurette 1^{ère} adjointe demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les comptes administratifs présentés.

Vote du Conseil

Budget Principal

Abstention	1 (Pierre Armengaud)
Contre	0
Pour	13

Budget annexe assainissement

Abstention	1 (Pierre Armengaud)
Contre	0
Pour	13

Compte de gestion 2016

Approbation du compte de gestion 2016 budget principal

Monsieur le maire précise qu'il s'est assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2016 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer :

Vote du Conseil

Abstention	1 (Pierre Armengaud)
Contre	0
Pour	14

Approbation du compte de gestion 2016 budget annexe assainissement

Monsieur le Maire précise qu'il s'est assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2016 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer :

Vote du Conseil

Abstention	1 (Pierre Armengaud)
Contre	0
Pour	14

Affectation du résultat

Affectation du résultat budget principal

Le solde global d'investissement faisant apparaître un montant négatif de **619 429.52 €** (la prévision budgétaire était de : 972 154.46 €), il y a lieu d'affecter cette somme du résultat de fonctionnement en investissement.

Monsieur le Maire propose la répartition du résultat de fonctionnement suivante :

1068 : affectation du résultat	619 429.52 €
002 : résultat de fonctionnement reporté	852 687.06 €

Vote du Conseil

Abstention	1 (Pierre Armengaud)
Contre	0
Pour	14

Affectation du résultat budget annexe assainissement

Le solde global d'investissement faisant apparaître un montant positif de **30 548.10€**, il n'y a pas lieu d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en investissement.

Monsieur le Maire propose la répartition du résultat de fonctionnement suivante :

1068 : affectation du résultat	0 €
002 : résultat de fonctionnement reporté	187 243.35 €

Vote du Conseil

Abstention	1 (Pierre Armengaud)
Contre	0
Pour	14

Le Maire
Pierre VIDAL

